

“

CETTE CHAUSSURE CONFOND SIÈGE ET PAILLASSON.”

Ça vous gêne ?
Nous aussi.

La dégradation du matériel du véhicule ou de l'affichage est passible de 150€ d'amende.

Service financé par
la Région Occitanie



Consulter le règlement sur
lio-occitanie.fr

